

**Rapport de la Commission au Conseil intercommunal**

**Etude du préavis N° 03/2021**

**Demande de crédit de CHF 166'000.-- TTC, pour la réhabilitation et le déplacement du collecteur « Centre, N° 60 » sur la Commune de Morges.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de

MM.        Borboën Michel, Lonay  
             Bruchez Pierre-André, Denges  
             Leimgruber Jacky, Ecublens  
             Müller Christian, Echandens  
             Gros Oscar, Echichens, président, rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans la salle du conseil communal de Tolochenaz.

MM Tony Reverchon, Directeur de L'ERM, Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés pour répondre aux différentes questions posées par la commission.

**1. Constat et technique**

Le collecteur intercommunal « Centre, N° 60 » construit dans les années 1960, est considéré en « mauvais état », il est impératif de le réparer. Des branchements mal exécutés à l'époque, pénétrations de racines et fissures nécessitent un remplacement ou tubage dans un laps de temps court.

**2. Secteur 1**

Avec la réfection de ce tronçon, il est à noter que l'autoroute A1, va réaliser des lourds travaux d'entretien (avec diverses modifications de circulation) ce qui sera bénéfique pour l'ERM, installation de chantier, autoroute – CFF et divers.

**3. Secteur 2**

Après la démolition de l'Hôtel « Fleur du Lac » et sa nouvelle construction, les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées devront être déplacées, en raison de la réalisation d'un parking souterrain. Le coût des travaux de génie civil pour la canalisation d'eaux usées ERM sera moins élevé étant donné que les travaux se feront simultanément avec ceux de la nouvelle construction.

#### **4. Réalisation des travaux**

Secteur 1, les travaux seront exécutés uniquement de nuit, sous surveillance des divers services autoroutiers et CFF. La méthode de travail sans fouille, type chemisage sera utilisée. Chaque fois que cette méthode a été utilisée, elle a donné entière satisfaction. Un avantage certain dans le coût de ces travaux, la déviation des canalisations pour la durée des travaux sera effectuée par le passage sous-voies autoroute et CFF.

#### **5. Le coût des travaux**

Celui-ci correspond à la norme en vigueur, soit étude géomètre, notaire (inscription servitude), travaux génie civil, travaux robotique et chemisage. Le montant de 15 % pour divers et imprévus est approximatif, en sachant que si un passage supplémentaire du robot doit être effectué, celui-ci sera facturé CHF 500.- de l'heure.

#### **6. Plan financier**

Les répartitions entre les deux communes concernées, soit secteur 1 = 50% à chacune, secteur 2 = 65 % à Morges - 35 % à Echichens, aucune subvention cantonale n'est accordée.

#### **7. Préavis de la commission**

Après discussions, c'est à l'unanimité que la Commission a approuvé la demande du Comité de direction et est favorable à l'octroi du crédit demandé. En effet, ces travaux sont obligatoires après plus de 50 ans de fonctionnement, afin d'évacuer les eaux usées correctement.

#### **8. Conclusions**

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 03/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 166'000. -- TTC, pour la réhabilitation et le déplacement du collecteur « Centre, N° 60 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission

Le Président-rapporteur

Oscar Gros

Echichens, le 2 juin 2021